

Image not found or type unknown



dévolution successorale de l'usufruit dans le cas de concubinage

Par **Oxana**, le **27/05/2009** à **16:31**

J'ai acheté une maison avec mon compagnon comme nu-propiétaire en lui laissant le droit de usufruit. Nous vivons 10 ans en concubinage.
Il a 4 enfants de deux mariages différents.

Je voudrais savoir si ses enfantss peuvent heritier le droit de usufruit après son décès.

Je vous remercie